

Le Président
Ancien Ministre
Vice-Président honoraire du Sénat
Maire de Marseille

Arrêté n° 17/354/CM

Désignation du Président du comité de pilotage du Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°ECO 002-1047/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 relative à la dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois et aux modalités d'intégration à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°ECO 011-1375/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 fixant les modalités d'organisation du Technopole de l'Environnement Arbois - Méditerranée suite à son intégration à la Métropole ;
- La proposition de la Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix quant à la désignation du Président du comité de pilotage du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée ;
- Les désignations des représentants des collectivités territoriales et institutions membres du comité de pilotage du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée ;

CONSIDERANT

- Que par délibération n°ECO 002-1047/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a pris acte de la dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois et posé le principe, pour le Technopole de l'Arbois, d'une organisation répondant aux préoccupations des élus, des partenaires et des experts scientifiques et universitaires avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique ;

Reçu au Contrôle de légalité le 17 Novembre 2017

- Que par délibération n°ECO 011-1375/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, a été créé le comité de pilotage du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée ;
- Qu'en vertu de cette délibération, il appartient au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence de désigner le Président de ce comité de pilotage, sur proposition de la Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- Que la Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix a proposé la désignation de Monsieur Roger Pellenc à cette fonction ;
- Qu'il convient de procéder à la désignation du Président du comité de pilotage du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée, conformément à la proposition de la Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Roger Pellenc est désigné Président du comité de pilotage du Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Marseille, le 17 novembre 2017

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN